







Qu'est-ce que la facturation électronique ?

- = Un process de création, d'envoi, de réception et de stockage des factures sous format électronique.
- => Remplace les factures papiers traditionnelles et permet une gestion plus efficace et sécurisée des transactions commerciales.

2 nouveaux termes à apprivoiser!

E-Invoicing ou facture électronique :

- = Obligation d'émettre / de recevoir des factures en format électronique.
- E-reporting:
- = Obligation de transmettre des données à l'administration fiscale.



Qui sera concerné?

Pour RECEVOIR la facture électronique :

TOUTES les entreprises sont concernées.

Pour ÉMETTRE la facture électronique :

Sont concernées les entreprises :

- Assujetties à TVA
- Avec une clientèle de professionnels ou de particuliers
- Et/ou qui réalisent des opérations à l'étranger.



Pourquoi la facture électronique sera-t-elle obligatoire?

pour permettre à l'État de :

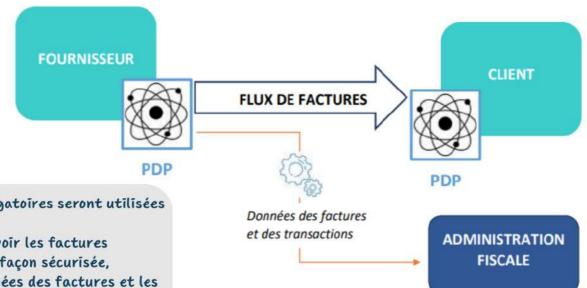
- lutter contre la fraude à la TVA,
- avoir une meilleure visibilité en temps réel de l'activité économique en France
- mettre en place à long terme un pré-remplissage des déclarations de TVA comme c'est le cas actuellement avec les déclarations de revenus.



Qu'est-ce qu'une PDP?

PDP = Plateforme de Dématérialisation Partenaire Intermédiaire agréée par l'administration fiscale.

Schéma de transmission des factures et des données



Ces plateformes obligatoires seront utilisées pour :

- · Émettre et recevoir les factures électroniques de façon sécurisée,
- · Extraîre les données des factures et les transmettre à l'administration fiscale,
- Assurer la transmission des données.
- Archiver de manière sécurisée les factures.

Aujourd'hui, + de 80 plateformes sont agréées. Quelle plateforme choisir? Demandez-nous!



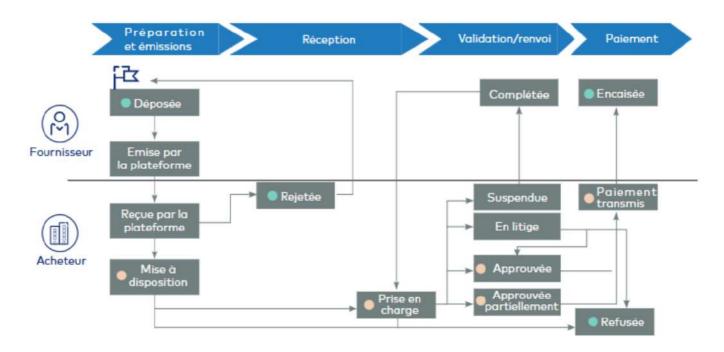
Fonctionnement de l'E-invoicing





Mise à jour du cycle de vie

Il s'agit d'une nouvelle obligation en lien avec la facturation électronique. Chaque personne pourra suivre l'avancée du traitement des factures sur les plateformes.



Le vendeur aura l'obligation de mettre à jour les statuts obligatoires. Certains statuts seront mis à jour automatiquement par la PDP.



Fonctionnement de l'E-reporting

Rappel : Cela concerne toutes les opérations réalisées par un professionnel vers des particuliers, ou des opérations réalisées avec des entreprises hors de France.



Transmission
des données

Les données sont
transmises
électroniquement à
l'admnistration fiscale
de manière sécurisée.

Confirmation

Une confirmation de réception est envoyée par l'administration.



Pénalités

E- Invoicing: En cas de non-respect d'émission de facture sous format électronique :

15€ / facture dans la limite de 15 000€/an.

E-Reporting: En cas de non transmission des données: 250€ par transmission non faite dans la limite de 15 000€/an.



À partir de quand?

01.09.2026

01.09.2027

RECEVOIR

 ▼ TOUTES les entreprises

ÉMETTRE

Uniquement les grandes entreprises* 🛇 et les ETI**

TOUTES les entreprises

*Grandes entreprises : > 5 000 salariés ou CA>1,5 Md€ **ETI: entre 250 et 500 salariés et un CA <1,5Md€

FACTURE DÉMATÉRIALISÉE, TOUS CONCERNÉS!

Toute l'équipe de CPG & Associés est à votre écoute pour vous conseiller et vous accompagner dans la mise en place de la dématérialisation des factures. Contactez-nous!





Ne pas jeter sur la voie publique

- AHUY 7 Rue Alexander Fleming 21121 Ahuy 03 80 60 82 82 - contact@perrotetguingand.fr
- **AUXONNE** 9 Rue de la paix 21130 Auxonne 03 80 31 40 40 - aepg@perrotetguingand.fr
- **NOUVEAU CABINET À IS-SUR-TILLE** 6 Rue François Mitterrand - 21120 Is / Tille 03 80 85 54 70 - contact@perrotetguingand.fr